



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 30 Août 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-09-2021/148

Objet : Modification du plan de financement de l'opération « Acquisition du logiciel ANC.

PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Maurice BONTE, Frédéric BUVAL, Charles CARISTAN, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Jonathan TABAR, Jiovanny WILLIAM.

Arrivés en cours de séance : Joseph PERASTE, Germain DUTON, Thierry MARECHAL

ABSENTS OU EXCUSES :

Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian RAPHA.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC 07-2021/128 relatif à la validation du plan de financement de l'acquisition du logiciel ANC pour un montant de 43 360 € comme suit :

Dépenses

Logiciel ANC		43 360,00 €
Total (HT)		43 360,00 €

Recettes

CAP Nord Martinique	100%	43 360,00 €
Total (HT)	100%	43 360,00 €

Considérant que par un courrier en date du 23 août 2021, l'ODE a informé que le comité des financeurs a émis un avis favorable pour le financement de cette opération dans le cadre du plan Eau Martinique.

Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Logiciel ANC		43 360,00 €
Total (HT)		43 360,00 €

Recettes

CTM	70%	30 352,00 €
ODE	30%	13 008,00 €
Total (HT)	100%	43 360,00 €

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération « Acquisition du logiciel ANC (Assainissement Non Collectif) », comme suit :

Dépenses

Logiciel ANC		43 360,00 €
Total (HT)		43 360,00 €

Recettes

CTM	70%	30 352,00 €
ODE	30%	13 008,00 €
Total (HT)	100%	43 360,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 Septembre 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

